

# La protection des données personnelles dans le secteur médico-social : comment agir en conformité avec le Règlement européen dit « RGPD » ?

## Contexte

Protéger les données personnelles des patients, mineurs, tuteurs, résidents et des salariés... est devenu une obligation et un enjeu majeur pour les dirigeants des organismes médicaux sociaux et leurs collaborateurs. Le RGPD entre en application dans les tous prochains mois, **le 25 mai 2018**. Souvent compris comme une contrainte, cette réforme peut en réalité être transformée en opportunité pour les organismes (sécurisation du système d'information garantissant une meilleure protection du patrimoine immatériel, une confiance accrue dans votre organisme améliorant la relation avec vos usagers et partenaires, etc.).

## Objectifs

- Mieux appréhender les enjeux de la nouvelle réglementation européenne
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour une mise en conformité par rapport à la réglementation et répondre aux exigences de la CNIL.

## Programme

### Décrypter les fondamentaux du RGPD et les enjeux pour le secteur médico-social

- **Les éléments de contexte et les enjeux du règlement:** le contexte réglementaire français et européen, le contexte technologique, c'est quoi ?, qui est concerné ? Contraintes/Opportunités
- **Les notions fondamentales et les nouvelles règles :** données personnelles et données sensibles (ressources humaines, santé, mineurs, infractions, etc.), le traitement des données (process internes et flux des données), le responsable de traitement vs. sous-traitant
- **Les impacts sur les organismes (associations, établissements et services) :** les nouvelles obligations, les responsabilités, les sanctions et voies de recours judiciaires

### Mettre en œuvre un plan d'actions pour lancer la démarche de mise en conformité et sécuriser les pratiques

- Les prérequis : nécessité de mettre en œuvre des mesures organisationnelles, techniques et juridiques.
- Désigner l'équipe projet RGPD
- Réaliser l'audit : délimiter le périmètre, cartographier les flux de données et la chaîne de responsabilités, restituer les résultats, prioriser les mesures correctives et établir la feuille de route
- Déployer le plan d'actions de mise en conformité et maintenir dans le temps la mise en conformité (suivi)
- Définir le calendrier de pilotage du projet RGPD
- Evaluer le coût de la mise en conformité

## Date et lieu

Vendredi 16 février 2018 à Lille

Lundi 12 mars 2018 à Amiens

Lundi 19 mars 2018 à Lille

Jeudi 12 avril 2018 à Lille

## Durée

1 jour - 6 heures de 9h30 à 17h

## Tarif adhérent

300 €

## Public

Administrateurs, équipes de direction, responsables systèmes d'information

## Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur la réglementation, les normes et avis CNIL propres au secteur social et médico-social
- Échanges d'expériences et illustrations par des exemples concrets issus de la pratique
- Outils

## Intervenants

Betty SFEZ, avocat expert juridique en matière de protection des données personnelles

Joël DOCKWILLER, consultant en sécurité de l'information, certifié ISO27001-LI